

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux Métropole - Versement de la subvention de fonctionnement 2015 au GIP/GPV des villes de la rive droite - Convention de versement de la participation métropolitaine - Décisions

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2014/0662 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014, il a été décidé de poursuivre le partenariat opérationnel avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) des villes de la rive droite. Le partenariat détaillé sous de nouvelles modalités par convention constitutive, s'inscrit bien dans une logique de transformation de La Cub en Métropole (décret n°2014/1599 du 23 décembre 2014) et de sa prise de compétence politique de la ville dès 2014.

Il convient, aujourd'hui, sur la base de la décision prise par le Conseil d'administration du GIP en date du 28 novembre 2014, de se prononcer sur l'octroi de la participation métropolitaine au titre des crédits de la politique de la ville et de crédits spécifiques (nature et développement économique) pour l'exercice budgétaire 2015. Ce financement va autoriser la structure à remplir ses missions génériques ainsi que celles relevant de quatre thématiques principales : le numérique, la culture, la nature et le développement économique territorial.

Pour 2014, la contribution communautaire d'un montant de 232 600 € a permis de financer :

- la plate-forme collaborative numérique et l'organisation de créations artistiques sur le Parc des Coteaux,
- et le fonctionnement annuel de la structure pour le montant de 217 000 €.

1- Perspectives 2015/2020

Conformément aux dernières dispositions contenues dans la délibération citée plus haut, les missions du groupement des villes de la rive droite se déclinent comme suit :

- **Poursuivre** en matière de rénovation urbaine : l'assistance à maîtrise d'ouvrage des opérations inscrites dans le projet intercommunal de « la ville habitée » que celles-ci relèvent d'opérations en cours ou d'opérations nouvelles,
- **Articuler** les travaux conduits par la Métropole dans le cadre de la promotion des parcs urbains et de la boucle verte au titre de la nature,

- **poursuivre** les actions en mode projet et ce, dans le cadre de politiques définies par la Métropole et en lien avec celle-ci au titre du développement économique (avec une capitalisation sur l'expertise acquise pour fédérer les divers partenaires économiques),
- **continuer** le travail sur les problématiques de solidarité : petite enfance et parentalité, accès à la santé, lutte contre les discriminations à l'emploi, et **veiller à maintenir** une continuité dans les actions intercommunales rive droite inscrites au titre des contrats urbains de cohésions sociales (CUCS).

Pour les années 2015/2020, les nouvelles relations entre le groupement et Bordeaux Métropole vont se tisser sur la base d'un co-pilotage dans un nouveau contexte :

- la prise de compétence de la politique de la ville par la Métropole
- l'inscription des futures actions du groupement, en déclinaison de celles définies dans le futur contrat de ville, document cadre dont la validation va intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Chacune de ces actions se réalisera en étroite collaboration avec les différents services concernés de Bordeaux Métropole.

2- Présentation du budget 2015 du groupement d'intérêt public des villes de la rive droite et du budget prévisionnel 2016/2017

En comparaison de l'an passé, une baisse de 5% est enregistrée à compter de 2015 sur la participation de Bordeaux Métropole stabilisée à 217 000 €/an depuis 2012 et ce conformément aux orientations communautaires relatives au budget.

Pour le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite, le budget prévisionnel 2015 s'équilibre à la somme de 609 150 € et se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant en €	Financeurs	Montant en €
Fonctionnement	609 150 €	FEDER	30 000 €
		Communes	221 000 €
		Bordeaux Métropole (crédits politique ville)	206 150 €
		CG33	65 000 €
		CR Aquitaine	55 000 €
		Bailleurs	30 000 €
		Recettes diverses (remboursement de frais et accessoires salaires)	2 000 €
SOUS TOTAL	609 150 €	SOUS TOTAL	609 150 €

Dans un cadre pluriannuel, pour les années 2015, 2016 et 2017, la subvention de fonctionnement, après application de la dégressivité, va se traduire comme suit :

2015 (- 5%)	2016 (-5%)	2017 (-5%)
206 150,00 €	195 842,50 €	186 050,38 €

A ce financement au titre fonctionnement de la structure, il conviendra d'ajouter des participations complémentaires et spécifiques liées aux politiques de la nature (avec la conduite du projet parc Lab) et éventuellement, au titre du développement économique si les conditions s'avéraient réunies pour assurer les financements correspondants au cours de l'année 2015. Ces compléments feront l'objet de délibérations spécifiques le cas échéant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le décret n°2014/1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole ».

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5215-20-1 et les articles L 5217-1 et suivants,

VU la délibération n°2014/0662 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite,

VU la décision prise par le Conseil d'administration du 28 novembre 2014 portant approbation du budget 2015 du groupement d'intérêt public des villes de la rive droite,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il a été décidé dans le cadre de l'accord de coopération communautaire, de reconduire le partenariat opérationnel entre le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite et la future métropole. Considérant que cette participation financière s'inscrit dans les objectifs fixés par l'Etat pour la politique de la ville et ceux déclinés selon des thématiques reprises dans le contrat de ville en cours de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : Une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de 206 150 € est attribuée au groupement d'intérêt public des villes de la rive droite pour le financement de son budget de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Article 2 : L'imputation des crédits correspondants est prévue au chapitre 65, article 65738, fonction 72 du budget principal de l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention relative aux modalités de versement de la participation financière ci-annexée et toutes les autres pièces nécessaires à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 28 AVRIL 2015

M. JEAN TOUZEAU